

Type 1 Général

VILLE DE VILLE DE L'ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES SUR L'URBANISME GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

66218Fa

USAGES AUTORISÉS											
HABITATION				Type de bâtiment							
	1		Isolé		melé	En rangée					
	ľ		Nombre de logeme		autorisés p	oar bâtiment			Pro	jet d'ensemble	
H1 Logement	Minimum		1		1	0					
	Maxir	num	1		1	0					
USAGES PARTICULIERS											
Usage associé : Un logement supplémentaire	est associé à ui	n logen	nent - ar	ticle 181							
BÂTIMENT PRINCIPAL											
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur n	ninimale	iale		iteur	Nomb	Nombre d'étages		Pourcentage minimal		
DIVIENSIONS DU BATIVIENT TRINCHAE	\		V				minimal maxin		de grands 2 ch. ou + ou	logements 3 ch. ou + ou	
	mètre	9	%	minimale	maximale	minimal	maxı	mai	2 cn. ou + ou 85m² ou +	105m ² ou +	
DIMENSIONS GÉNÉRALES	7.3 m				9 m						
		Ma		Largeur comb			PC		Pourcentage	Superficie	
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant 1		rale	laté	rales	arrière	mini	mal	d'aire verte minimale	d'aire d'agrément	
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	8 m	2.	m	4	m	7.5 m			minimac	u agrement	
NORMES DE DENSITÉ	7			male de planch		1	Nombre de l		gements à l'hectare		
NORMES DE DENSITE	Vente	au déta			ministration		Minimal		Maximal		
AF-4+ 4 G x			r bâtimen		ar bâtiment				1	aximai	
	220 m ²		220 m ²		0 m ²						
MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT	220 111 225					entage minimal exigé					
MATERIAUA DE REVETEMENT	Façade					mage minima exi	Tous Murs				
	Façade 20% Bloc de béton architectural Aluminium Bois Clin de bois Enduit : stuc ou agrégat exposé Enduit d'acrylique Verre Brique Pierre				Mur latéral			Tous			
	Zinc										
	Planche de bois										
	Feuille de tôle d'acier Matériaux prohibés : Vinyle sur la façad										
	•										
STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉC	CHARGEMEN	T DES	S VEHIO	CULES							
TYPE											
Général											
ENSEIGNE											
TEVE											



Type 1 Général

VILLE DE VILLE DE L'ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES SUR L'URBANISME GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

66219Fa

USAGES AUTORISÉS											
HABITATION				Type de	bâtiment						
			Isolé		nelé	En rangée					
			Nombre de logeme		autorisés p	ar bâtiment	timent Localis		Pro	jet d'ensemble	
H1 Logement	Minimum		1		1	0					
	Maxii	num	1		1	0					
USAGES PARTICULIERS											
Usage associé : Un logement supplémentaire	est associé à u	n logem	ent - art	ticle 181							
BÂTIMENT PRINCIPAL											
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minima		iale		teur	Nomb	Nombre d'étages		Pourcentag		
DEVIETORONO DE BATIMENT TRINCITAE				minimale		1	minimal maxi		de grands 2 ch. ou + ou	grands logements + ou 3 ch. ou + ou	
	mètre	%)	minimate	maximale	IIIIIIIIII	maxi	mai	85m² ou +	105m ² ou +	
DIMENSIONS GÉNÉRALES	7.3 m				9 m						
NODATE DIVINIS		Mar		Largeur combi			PO		Pourcentage	Superficie	
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	latér	ale	latér	ales	arrière	minimal		d'aire verte minimale	d'aire d'agrément	
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	8 m	2 1	m	4	m	7.5 m			minimure	d agrement	
NORMES DE DENSITÉ				male de planche			Nombre de lo		ements à l'hectar	e.	
NORMES DE DENSITE	Vente	au détai			ministration		Minimal		Maximal		
AF-4+ 4 G x			bâtiment		r bâtiment						
	220 m²		220 m²		0 m²						
MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT	220 111 220 11			Pourcentage			ré				
WHITE KING A DE KE VETENENT	Façade			20%	Mur latéral	8	-				
	Aluminium Enduit : stuc ou agrégat exposé Enduit d'acrylique Feuille de tôle d'acier Pierre Verre Zinc Brique Planche de bois Bloc de béton architectural Bois Clin de bois Matériaux prohibés : Vinyle sur la façade							Tous			
STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES											
ТҮРЕ											
Général											
ENSEIGNE											
TEVE											